

Shefford, Québec.
Le 2 juillet 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 2 juillet 2013.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

MOMENT DE SILENCE

2013-07-120

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2013-07-121

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Réserves naturelles – Collaboration avec le Corridor appalachien
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Dérogation mineure numéro 2013-06
 - 6.2.3 Adoption du règlement d'amendement au zonage
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 *Avis de motion – Règlement 2013-503 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité du canton de Shefford et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement, la santé et le bien-être général des résidents*
 - 8.2.2 Demandes – Moratoire sur la recherche, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation / Prélèvement des eaux et leur protection
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Embauche – Coordonnatrice aux événements et aux loisirs

11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Reddition de compte 2012 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
 - 12.2.3 Transaction immobilière – Lots 3 598 373 et 3 598 374
13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

2013-07-122

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2013

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉE par M. le conseiller Robert Ledoux,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 4 juin 2013.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-07-123

RÉSERVES NATURELLES – COLLABORATION AVEC LE CORRIDOR APPALACHIEN

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-50 intitulée « PARCS DE CONSERVATION » adoptée le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford bénéficie du soutien et de l'accompagnement du Corridor appalachien pour l'obtention du statut de réserve naturelle pour quatre (4) de ses parcs;

CONSIDÉRANT QUE ces quatre (4) parcs seront regroupés en une seule et même réserve et qu'il y a lieu de lui attribuer un nom officiel;

CONSIDÉRANT QUE le statut de réserve peut être octroyé pour une durée déterminée ou à perpétuité;

EN CONSÉQUENCE :

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,

IL EST RÉSOLU unanimement :

Que les parcs suivant obtiennent le statut officiel de « Réserve naturelle » : - Parc écologique Jean-Paul-Forand;
- Parc des Montagnards;
- Parc de la rue Chagnon;
- Parc de l'Impasse du Plateau;

Que la Réserve naturelle soit nommée « Canton de Shefford » et que celle-ci soit constituée à perpétuité;

Que le directeur et inspecteur du Service de l'urbanisme et de l'environnement est mandaté à poursuivre les démarches auprès du MDDEFP, en collaboration avec le Corridor appalachien;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la démarche pour et au nom de la Municipalité.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-07-124

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projets de construction (ou agrandissement) de bâtiment accessoires :

1. François Arès présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **103, rue Lebrun**;
2. Marc-André Tessier et Virginie Prince présentent une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **198, rue Ostiguy**;

3. Benoît Forand et Lucie Nault présentent une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **213, rue Lavigne;**
4. Annie Houle présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'un garage) pour le **1074, chemin Denison Est;**
5. Charles Lachapelle et Cynthia MC Duff présentent une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **207, 2^e avenue;**
6. Alex Chardonnet et Julie Trudel présentent une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **58, rue Potvin;**
7. Diane Bissonnette présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **67, chemin Picard;**
8. Dominic Marin-Robitaille et Anne-Marie Edmond présentent une demande (bâtiment accessoire : construction d'un garage) pour le **241, rue des Cimes;**
9. Frédéric Gagné et Anick Genest présentent une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **135, rue de la Saulaie;**
10. Guylaine Molaison présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **1651, route 241;**
11. Michel Papineau présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'un garage) pour le **1705, route 241;**
12. Fiducie Routhier présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'une grange) pour le **100, rue Bonaventure;**
13. Liette Ruel présente une demande (bâtiment accessoire : construction d'une remise) pour le **218, rue Colette;**

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

14. Roger Cabana présente une demande (agrandissement du bâtiment principal : gazebo) pour le **72, rue Noble;**
15. Melvin Mullarkey et Pamel Cunningham présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal : abri d'été) pour le **401, chemin Saxby Sud;**
16. Jean Dagenais présente une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **135, rue Yolande;**
17. Stefan Desautels présente une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **44, rue des Sentiers;**
18. Benoît Côté et Karine Gingras présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **161, chemin Clark Hill;**

19. Léo St-Pierre présente une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **105, Mont-Shefford**;
20. Jérôme Lavoie présente une demande (construction d'un bâtiment principal) pour le **49, Versant Ouest**;
21. Marcel Brodeur présente une demande (construction d'un bâtiment principal) pour le **1309, David-Bouchard**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui ne recommande pas l'acceptation des projets numéros 4, 5, 10 et 17, lesquels ne rencontrent pas les exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*;

CONSIDÉRANT l'avis du CCU recommandant au conseil l'acceptation des autres projets reconnus conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets numéros 1 à 3, 6 à 9, 11 à 16 et 18 à 21 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.
De refuser les projets numéros 4, 5, 10 et 17.

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-06

Dossier reporté à une prochaine séance.

2013-07-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
le règlement intitulé « Règlement n° 2013-499 amendant le Règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford » est adopté avec modifications. En effet, ce règlement a été modifié afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de la Haute-Yamaska.

Copie du règlement avec modifications intégrées est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-07-126

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2013-503 DÉTERMINANT LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR PROTÉGER LES PUIITS ARTÉSIENS ET DE SURFACE DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET RÉGISSANT L'USAGE ET LE TRANSPORT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX DE PRODUITS SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE LA QUALITÉ DE L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES RÉSIDENTS

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de déterminer les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface ainsi que de régir l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement, la santé et le bien-être général des résidents.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2013-07-127

DEMANDES – MORATOIRE SUR LA RECHERCHE, L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES PAR FRACTURATION / PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT la Conférence des éluEs municipaux et des scientifiques indépendants ayant eu lieu le 15 juin 2013 à Saint-Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford est directement concerné par les enjeux de la recherche, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation ainsi que par le prélèvement des eaux et leur protection;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

1. Que le projet de loi 37 intitulé *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste* soit retiré et remplacé par un décret fixant un moratoire sur la recherche, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation, dans tous les substrats, sur l'ensemble du territoire du Québec, et que ce moratoire demeure en vigueur jusqu'à l'établissement d'une preuve nettement prépondérante de l'innocuité du procédé d'extraction.

2. Que soit retirée du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* la section V du Chapitre III (articles 29-49) jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement.
3. Que la période de consultation sur l'ensemble du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* soit étendue jusqu'en 31 mars 2014 et permette un véritable débat démocratique sur cette question.
4. Que le gouvernement prenne pour base des amendements à apporter au projet de règlement les suggestions formulées par les 185 élus municipaux qui, en février 2012, ont proposé que les standards suivants soient intégrés dans le projet de règlement :
 - a. Les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités des sociétés gazières, minières et pétrolières doivent être de 2, 6 et 10 km en fonction de la nature de la source d'eau et du nombre de résidents desservis.
 - b. Que pour tout projet de développement dont les activités se dérouleraient à l'extérieur du rayon de protection précédemment énoncé, le ministre ne puisse accorder les permis nécessaires qu'à la suite des consultations menées dans les collectivités locales, celles-ci pouvant se prononcer par référendum sur le projet en cause.
 - c. Que le ministre refuse l'autorisation requise si la majorité des résidents ayant participé au référendum s'oppose aux activités projetées, dans la mesure où au moins 50 % des résidents habilités à voter de la municipalité concernée ont participé au vote.
 - d. Que tout projet de puisement d'eau et tout projet de développement dans le territoire d'une municipalité soit régi par le principe de la compétence pleine et entière de la municipalité pour disposer de la demande.
5. Qu'advenant que le gouvernement refuse de prendre en compte les présentes demandes et qu'il promulgue son projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* malgré l'opposition de la population, que les municipalités intéressées présentent une demande conjointe pour que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les autorise, comme le permettent les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, à maintenir les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de Saint-Bonaventure et de ses diverses variantes.
6. Que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs accorde une entrevue au Collectif des cinq experts afin de le sensibiliser, ainsi que ses fonctionnaires, sur le libellé de ces propositions et ce, avant la promulgation du règlement envisagé.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-07-128

EMBAUCHE – COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX LOISIRS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de Mme Lyn Ouellet,
et ce, à compter du 3 juillet 2013, à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs, à raison de 21 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties, période probatoire de six (6) mois.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-07-129

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20114151 @ n° 20114233 au montant de 378 574,88 \$.

2013-07-130

REDDITION DE COMPTE 2012 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 106 047 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité du Canton de Shefford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2013-07-131

TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 3 598 373 ET 3 598 374

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 598 373 et 3 598 374 ont été adjugés à la Municipalité du Canton de Shefford lors de l'enchère publique du 5 juin 2012, organisée par la MRC de La Haute-Yamaska, à l'occasion de la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

CONSIDÉRANT les délais écoulés et l'homologation émis par la Cour supérieure du Québec le 4 janvier 2013;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Canton de Shefford complète la procédure d'acquisition des lots 3 598 373 et 3 598 374 lui ayant été adjugés selon le certificat d'adjudication émis par la MRC de La Haute-Yamaska le 5 juin 2012;

Que le notaire Sylvain Lavallée soit mandaté pour compléter la transaction immobilière de ces lots;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-07-132

APPUI – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE
« PARC DE LA MAIRIE – PHASE II » – PACTE RURAL DU CLD
HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT la réalisation, en 2011, de la phase I du projet du Parc de la Mairie, lequel a permis la construction de la Gloriette;

CONSIDÉRANT QUE la Gloriette est devenue le point central extérieur de rencontres pour la majeure partie des activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de rendre la Gloriette encore plus polyvalente par l'ajout de toiles de côtés amovibles pour les jours pluvieux et venteux, ce qui permettra, par le fait même, de la rendre plus attrayante pour les organismes, les événements, les réunions, les conférences, etc. à saveur régionale;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte également l'ajout d'une structure publicitaire 2 faces permettant un affichage plus efficace des diverses activités offertes par la Municipalité, ce qui est primordial, puisque la Municipalité possède peu de commerces pour l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE ce panneau sera installé à l'intersection, très fréquentée, du chemin Picard et de la route 112, et que, par son positionnement, ce panneau pourra être vu et lu à partir des deux directions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à fournir une contribution financière maximale de 6 400 \$ si le projet présenté est accepté et approuvé par le CLD Haute-Yamaska;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière pour le projet « Parc de la Mairie – Phase II ».

2013-07-133

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR LA VILLE DE WATERLOO ET
ENTENTE – PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE GEORGES SITUÉE
SUR LEUR TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford pavera, en 2013, la rue Georges située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une petite section de la rue Georges (+/- 85 mètres) est située sur le territoire de la Ville de Waterloo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterloo, par l'entremise de son maire Pascal Russell, demande à la Municipalité du Canton de Shefford si elle accepterait de paver en même temps la section de la rue Georges située à Waterloo;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

ET RÉSOLU unanimement que la Municipalité du Canton de Shefford accepte, dans le cadre des travaux de pavage 2013 de la rue Georges, que la Ville de Waterloo délègue au Canton de Shefford sa compétence pour le pavage de la section de la rue Georges située sur le territoire de la Ville de Waterloo, et ce, sur une longueur approximative de 85 mètres.

Que le tout est conditionnel à ce que la Ville de Waterloo s'engage à payer tous les frais de pavage sur la partie de la rue Georges située sur leur territoire et qu'une entente soit, préalablement aux travaux, signée entre les parties.

S'il y a entente, que M. le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-07-134

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier,

APPUYÉE par M. le conseiller Robert Ledoux,

IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 49.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire